

Collégiums 2021

Objet : Réorganisation de la formation et de la recherche à l'UTT, prise en charge des missions non assumées par les UR suite à la suppression des départements

Comme suite aux conclusions de la commission ad-hoc présidée par Antoine Grall, présentées au Conseil d'Administration de juin 2021, un groupe de travail plus léger a été constitué pour finaliser la démarche le plus rapidement possible. Il est composé du DGS, du DFP, de la DRH et du directeur du pôle AIJVC.

La réflexion en cours a été évoquée en CPP et il apparait des observations de cette instance qu'il n'est pas souhaitable de créer une structure lourde, pendant des UR, ce rôle étant déjà joué par les programmes de formation, même s'ils semblent actuellement un peu trop découpés. Cela pourrait donc apparaître comme une nouvelle strate administrative alourdissant inutilement l'organisation de l'UTT.

Un certain nombre de missions restent cependant à prendre en charge après la disparition des départements et non assumées par les UR nouvellement créées. Ce sont essentiellement :

- *La gestion administrative des enseignants et enseignants-chercheurs non affectés aux UR (bureaux, renouvellement des ordinateurs, matériels, ordre de mission, ...),*
- L'élaboration des profils de postes d'enseignants (et d'enseignants-chercheurs pour le volet enseignement),
- La gestion du volet enseignement des doctorants allocataires,
- *La coordination des plateformes pédagogiques et l'accompagnement des techniciens associés aux plateformes pédagogiques,*
- L'identification et la mutualisation des investissements pédagogiques,
- L'organisation des échanges pédagogiques entre programmes.

Dans un premier temps et pour permettre a minima un débat constructif, la proposition d'une organisation légère, rattachée à la DFP, pourrait être faite sous la forme de collégiums adossés aux branches de formations et regroupées par grands domaines. Le pilotage administratif en serait également assuré par la DFP (Paula CATERINO). Cela pourrait aboutir à la composition suivante (dénominations non figées à ce stade) :

- Collégium Maths-Info
 - Branches GI, ISI, RT, A2i
 - Mention ISC
 - TC
- Collégium Physique-Mécanique
 - Branches GM, MTE, MM
 - Mention PAIP
 - TC
- Collégium Transitions et Humanités
 - Mention RE
 - Coordinations d'UE HT et ME
 - TC

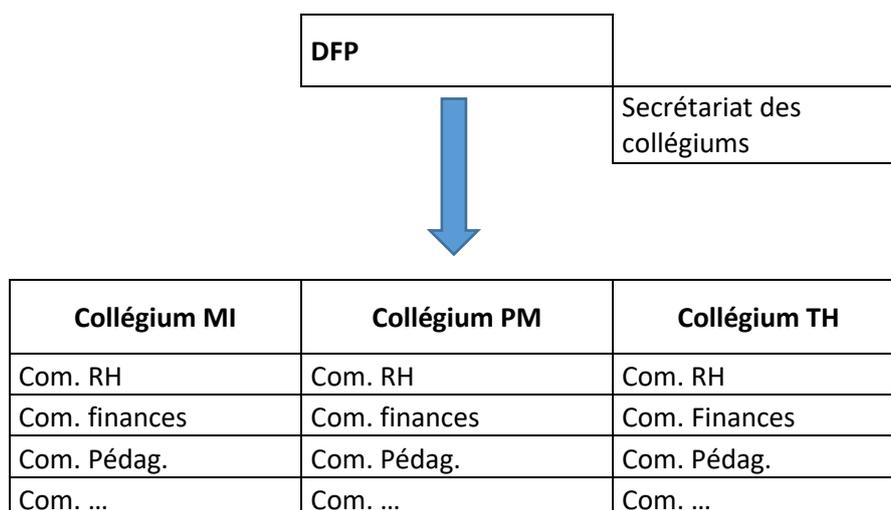
Le volet « opérationnel », en italique ci-dessus, pourrait être assumé par les services rattachés au DFP adjoint. Cela sous-entend que certaines missions transversales, comme par exemple la gestion des locaux généraux, seraient centralisées (au patrimoine en l'occurrence) pour faciliter l'articulation avec les autres directions concernées par ces missions.

Dans ce cadre, un collégium serait plus une « instance » de proposition et de concertation qu'une structure administrative. Chaque collégium serait présidé par le DFP ou son représentant et comprendrait un bureau lui-même constitué des responsables de formations qui y sont rattachées. Chaque collégium serait découpé en sous-commissions thématiques pilotées par l'un de ses membres, coopté par ses collègues et qui en serait également le rapporteur.

3 cycles de réunions de bureau plénières annuelles seraient organisés en fonction du calendrier de fonctionnement de l'UTT.

Les conclusions de chaque commission feraient l'objet d'une synthèse présentée en réunion de bureau plénière de chaque collégium sous l'autorité du DFP, chargé ensuite le cas échéant de les porter auprès des instances compétentes.

Schéma structurel des collégiums



Des réunions plénières rassemblant tous les enseignants, enseignants chercheurs, BIATSS et vacataires impliqués dans les enseignements concernés peuvent être organisées sur décision du bureau.